

Bonjour à tous et merci de votre présence, dans les locaux de la *Maison des services publics*, nos voisins depuis octobre 2015.

C'est avec émotion que je vais vous lire ce *Rapport moral*.

Voilà un an que j'ai été élu président de l'ARPN en remplacement de M. Guy Defosse.

L'année a filé à toute vitesse, rythmée par la gestion des dossiers, souvent dans l'urgence, mais riches en rencontres, en connaissances nouvelles. Je remercie Guy pour sa disponibilité et son sens pédagogique pour me permettre de comprendre les enjeux des dossiers et ainsi permettre la transition, la transmission dans de bonnes conditions.

La seconde mutation s'est faite en octobre 2015 quand nous avons emménagé 28bis rue du Mayollet, dans des locaux fonctionnels et lumineux.

Je suis satisfait que la ville investisse dans ses écoles pour offrir de bonnes conditions aux élèves et enseignants et par conséquent nous demande de quitter nos anciens locaux.

Je regrette cependant l'éloignement et l'absence de liaison rapide avec le centre ville où tous les services et administrations se trouvent : Roanne Agglomération, Roannaise De l'Eau, SEEDR.... Ce qui va multiplier nos déplacements pour poursuivre nos implications dans les COPIL, groupes de travail...

Je regrette également la demande de la part de la mairie de payer des charges pour ce local, situation nouvelle par rapport à nos anciens locaux, mis gratuitement à notre disposition. Cette subvention « inversée » de la ville de Roanne, impacte notre bilan financier déjà fragile, comme vous le précisera notre trésorier.

En termes de résultats environnementaux, le bilan de l'année 2015 aura été riche en production de textes réglementaires au niveau national comme au niveau international.

- loi sur la transition énergétique

Adoptée cet été par l'assemblée, elle définit plusieurs grands objectifs énergétiques pour la France, dont la baisse de la part de l'électricité nucléaire à 50 % en 2025, contre environ 82% actuellement et l'objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030. Nous soutenons le scénario du bon sens : sobriété, efficacité des équipements et énergies propres donc la démarche « *négawatt* ».

Cette transition énergétique oblige à un questionnement sur la pérennité du parc nucléaire français. L'Etat français en est encore loin quand il décide de la prolongation de la vie des centrales nucléaires. Mais nos amis suisses et allemands vont peut-être nous aider à changer la donne, quand l'Etat français sera obligé par une décision judiciaire de modifier sa politique pour la sécurité des populations qui subissent les risques d'un outil vieillissant et fragile, donc dangereux...

- La loi sur la biodiversité :

Le 26 janvier, les sénateurs ont validé cette loi, avec la création pour 2017 de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Cette loi est actuellement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Les

associations de protection de l'environnement doivent continuer à être vigilantes car un amendement comme celui qui supprimait le principe de pollueur-payeur peut encore surgir...

La loi introduit le principe de solidarité écologique, « *qui appelle à prendre en compte, dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement, les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés* ». Ou encore du triptyque « *éviter, réduire, compenser* », qui s'applique à tout aménageur dont le projet entraîne des dégradations écologiques.

Par contre, à nouveau un autre point de vigilance pour les associations concerne les néonicotinoïdes, ces pesticides reconnus nocifs pour les insectes pollinisateurs et, plus généralement, pour l'environnement et la santé. Les députés avaient voté leur interdiction à compter du 1er janvier 2016. Les sénateurs sont revenus sur cette mesure. Il est seulement prévu que le ministre de l'agriculture prenne, dans les trois mois suivant la promulgation de la loi, un arrêté déterminant « *les conditions d'utilisation* » de ces substances chimiques. Cela, en tenant compte des « *conséquences sur la production agricole* », ce qui augure mal d'un bannissement de ces produits. Les députés devraient revenir à la situation initiale... Mais vigilance, vigilance, vigilance...

- COP21

Après deux semaines de négociations, la *Conférence sur le climat* s'est conclue par un texte de 40 pages.

En tant qu'enseignant, si ce document était un bulletin scolaire, voici les notes et les appréciations que je pourrais proposer :

Participation : 20/20

L'accord a été adopté par la totalité des 196 parties présentes à Paris (195 Etats et l'Union européenne). A partir du 22 avril, les Etats auront un an pour ratifier l'accord. Pour entrer en vigueur, il doit être validé par au moins 55 pays représentant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Poursuite des efforts : 20/20

L'accord prévoit de contenir le réchauffement climatique sous le seuil des 2°C d'ici à 2100. Il va même plus loin : les pays doivent viser 1,5 °C à la demande des petits Etats insulaires.

Objectifs chiffrés : 0/20

Le texte ne donne pas d'objectifs chiffrés sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Malgré tout, les pays se sont mis d'accord pour utiliser moins d'énergies fossiles et davantage d'énergies renouvelables.

Contribution à l'effort : 10/20

Les pays riches s'engagent à verser environ 90 milliards d'euros aux pays du Sud pour les aider à faire face aux impacts climatiques. Problème : aucun chiffre précis n'a été avancé.

Régularité dans l'effort : 10/20

L'accord dit que, tous les 5 ans, les Etats réévaluent leurs promesses de réduction d'émissions de GES. Mais le prochain point d'étape n'est prévu qu'en 2025, ce qui est beaucoup trop tardif pour les ONG.

Respect des engagements : 0/20

L'accord ne prévoit aucune sanction.

Malgré ces textes et ces engagements, le respect de l'environnement ne semble pas être encore devenu une véritable priorité.

Le budget du ministère de l'écologie lui-même subit une nouvelle érosion en 2015, en passant de 7,06 milliards d'euros en 2014 à 6,65 milliards d'euros (-5,8 %). Une diminution qui s'accompagne d'une perte de 515 postes.

Au-delà de ces textes- constats, je veux aussi rappeler que de nouvelles opportunités s'offrent à nos élus, notamment, certains qui pourraient changer quelque peu la donne dans le domaine de la préservation de la Nature :

- le dispositif « Atlas communal de la biodiversité »
- la déclinaison régionale de la stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)
- le programme pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes
- le schéma régional de cohérence écologique par la constitution des trames vertes et bleues

Mais aussi on peut améliorer la situation simplement par des mesures peu onéreuses de gestion écologique comme pour les haies, les talus et fossés de bord de route et de chemins, pour les zones réservées des barrages, les emprises du canal, les bords de Loire et son domaine public fluvial etc.... Bien sûr, l'ARPN entend bien y participer activement.

Bref ! beaucoup de travail pour une association locale comme la nôtre. Entre les réunions de tout type, les études, les inventaires, les sorties naturalistes, l'édition d'un trimestriel... il y en a pour tous les goûts. Ainsi si vous avez le désir d'aller dans le concret, je vous invite quelles que soient vos motivations, avec ou sans qualification spéciale, à devenir administrateur de l'association.

Je le rappelle, notre association est un vecteur de sensibilisation et conduit des actions positives en faveur de l'environnement : promotion des gestes éco-citoyens mais aussi des déplacements doux, mise en avant d'une consommation soutenable, lutte pour la préservation de la biodiversité...connaissance des milieux, des habitats et des espèces.

Notre veille quotidienne sur tous les projets impactant sur notre territoire, nous permet d'intervenir auprès des autorités compétentes pour faire valoir le droit de l'environnement et d'expliquer notre point de vue.

Il n'en reste pas moins que les actions personnelles ont une part importante dans le virage à entreprendre. Aujourd'hui chacun d'entre nous peut agir au quotidien pour dire « Je suis le changement que je veux voir dans le monde »

Agissons donc collectivement et individuellement pour relever les défis d'une autre société.

Je vous remercie de votre attention.